

Département de LA HAUTE-SAÏOIE
Arrondissement de THIONVILLE-BAINS
Canton d'EUWILLÉ-BAINS
Commune de LA CHAPELLE D'ABONDANCE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE SEANCE DU 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame MAXIT Nathalie, Maire-adjoint,

Date de convocation du conseil municipal : le 8 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Ayant donné pouvoir : 2

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2

Etaient présents : M. DAVID-CRUZ Gérald ; Mme MAXIT Nathalie ; M. BLANC Didier ; Mme CRÉPY-BANFIN Audrey ; Mme CETTOUR Laurence ; M. CRUZ MERMÉY Valéry ; Mme DEFOSSE Valérie ; M. CRUZ-MERMÉY Jean-Jacques ; Mme BLANC Emeline ; Mme SCHORLÉ Estelle ; M. BENAND Anthony ; Mme GRÉCO Juliette ; M. MAXIT Maurice.

Etaient excusés : M. BOVARD Jean Marie (pouvoir donné à Mme MAXIT Nathalie) ; M. MAXIT Alexandre (pouvoir donné à M. BENAND Anthony) ;

Était absent : M. DAVID-CRUZ Gérald, sorti de la salle.

Madame Audrey CRÉPY-BANFIN a été nommée secrétaire.

Délibération n°2026.04.022 : Administration générale – Finances

DELIBERATION VOTANT LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (C.F.U.) 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Nathalie MAXIT, Maire-Adjoint, ayant pris provisoirement la présidence, présente le Compte Financier Unique (C.F.U.) qui reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune – Budget Principal de l'exercice 2025.

Les opérations de l'exercice 2025 font ressortir les résultats suivants :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Résultat reporté	- 506 530,71 €
Dépenses d'investissement :	3 292 150,27 €
Recettes d'investissement :	2 808 988,45 €
Résultat d'investissement de clôture :	- 989 692,53 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	2 506 381,20 €
Restes à réaliser Recettes d'investissement	1 449 882,20 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	- 2 046 191,53 €

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté	1 297 429,54 €
Dépenses de fonctionnement :	2 828 417,54 €
Recettes de fonctionnement :	4 238 044,25 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	1 409 626,71 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	2 707 056,25 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** que la procédure de confection du Compte Financier Unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée, et que l'État des contrôles du CFU met en évidence une stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 budget principal ;

- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

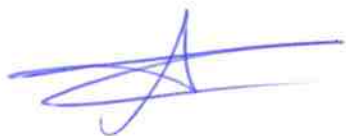
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à La Chapelle d'Abondance, le 28 avril 2026

La secrétaire de séance,

Audrey CRÉPY-BANFIN



La présidente de séance,

Nathalie MAXIT

